

## Les stratégies de sélection des sites

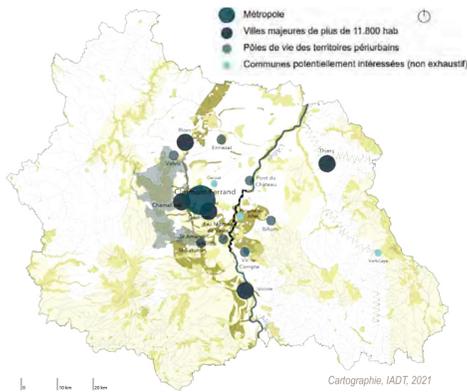
Après avoir défini une grille de critères et analysé divers types de baignades du département, autorisées ou non, cinq scénarii contrastés ont été élaborés, afin d'illustrer différentes stratégies d'intervention sur la disponibilité de points de baignade dans le département. L'objectif était de mettre en cohérence les sites d'expérimentation retenus pour le concours. L'attribution des partenaires a été associée au choix de la stratégie à retenir.

### Scénario 1 : l'intensité du besoin social

Le premier scénario est basé sur l'intensité du besoin social, corrélé à la forte densité de la population. Les pôles urbains du Puy-de-Dôme sont au cœur de ce scénario. La plupart d'entre eux sont situés dans des communautés de communes très peu équipées de points de baignade au regard leur population.

#### Sites envisagés

- Clermont-Ferrand (quartiers latin, Saint Jacques, Saint Jean-Estaing, Léon Jouhaux, les Pistes ; plaine du Bédat ; la Tiretaine)
- Riom (coulée verte de l'Ambène)
- Issoire (lotissements, place de la République, Couze Pavin)
- Thiers (place Antonin Chastel, place du Piroux, Creux de l'Enfer)
- Pont-du-Château (Berges de l'Allier)

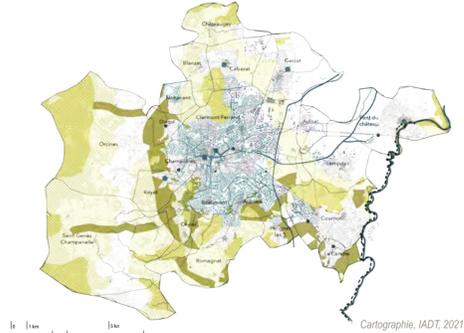


### Scénario 2 : Clermont Auvergne Métropole

Le deuxième scénario est centré sur la métropole clermontoise qui accueille près du tiers de la population départementale. Il est proche du premier scénario dans la mesure où il se focalise sur l'intensité du besoin social corrélée à la forte densité de la population et à l'exposition aux îlots de chaleur les plus marqués.

#### Sites envisagés

- Clermont-Ferrand (place de Jaude, place Delille, plateau de Saint-Jacques, rives de la Tiretaine)
- Cébazat (proximité du Bédat)
- Gerzat (Patural-Les-Pègues; plaine du Bédat / proximité du tramway)
- Pont-du-Château (berges de l'Allier) :

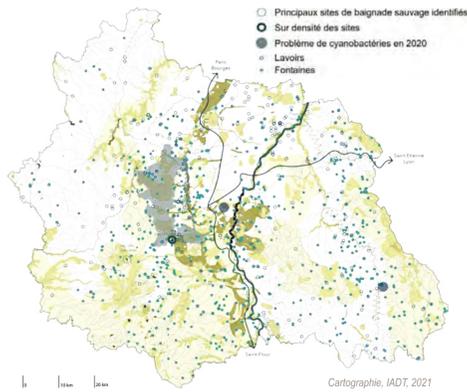


### Scénario 3 : diversité de typologie

Le troisième scénario est basé sur la diversité des milieux naturels et de leurs problématiques respectives. Il vise à rendre compte des problèmes liés à la baignade sauvage, à la surfréquentation de certains plans d'eau et aux risques sanitaires principalement dus à la présence de cyanobactéries (problème récurrent qui peut entraîner la fermeture des plans d'eau touchés). Ce scénario prend également en compte le petit patrimoine local lié à l'eau.

#### Sites envisagés

- plage des Palisses à Pont-du-Château, lac de Servières, ... (baignades sauvages)
- lac d'Aydat (surfréquentation de la plage)
- cours de la Tiretaine, lac de Cournon, base de loisir Val Dore à Ambert (problème d'hygiène, cyanobactéries)
- petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs), réseaux de découverte, randonnées des fontaines de Clermont-Ferrand

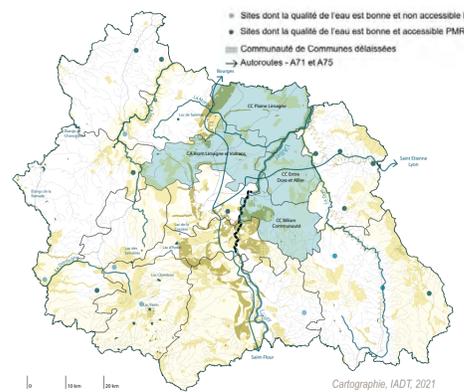


### Scénario 4 : les oubliés du Puy-de-Dôme

Le quatrième scénario s'intéresse aux « oubliés du Puy-de-Dôme » à la fois très exposés aux canicules et dépourvus de baignades autorisées. Il s'agirait donc ici de combler les manques identifiés dans 4 Communautés de communes, celles de Riom, Sources et Volcans, de Plaine Limagne, d'Entre Dore et Allier et de Billom Communauté.

#### Sites envisagés

- Communauté de communes Riom Sources et Volcans
- Communauté de communes entre Dore et Allier
- Communauté de communes Plaine de la Limagne
- Communauté de communes de Billom Communauté

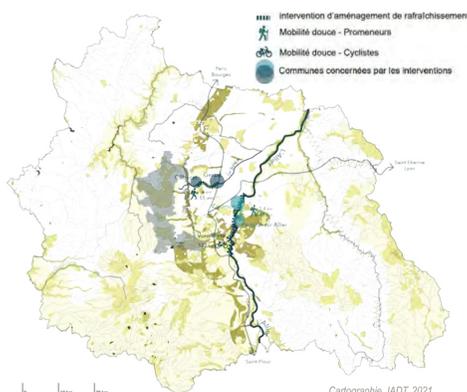


### Scénario 5 : les sites connectés

Le cinquième scénario s'intéresse aux « sites connectés ». Ces derniers sont liés par des problématiques complémentaires dues à leur proximité, d'autres reliés par des trames douces même si certains ne sont accessibles qu'en véhicule individuel.

#### Sites envisagés

- Cournon / Pérignat-sur-Allier : deux sites de baignade proches, l'un autorisé, l'autre non ;
- l'Allier / la Voie Verte : deux tracés proches ;
- le Bédat de Gerzat à Cébazat,
- le bassin versant du Bédat



## Les quatre sites d'expérimentation du concours

### La stratégie retenue combine plusieurs scénarios :

La voie verte en cours d'aménagement et les études en cours pour la valorisation de l'Allier dans le pôle métropolitain ont incité à la sélection de sites étagés le long de la vallée de l'Allier. Les sites retenus ont ensuite fait l'objet de rencontres avec les acteurs locaux afin de valider les choix en fonction d'une combinaison d'enjeux.

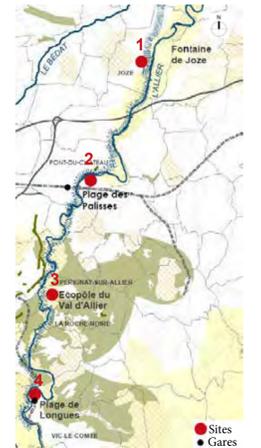
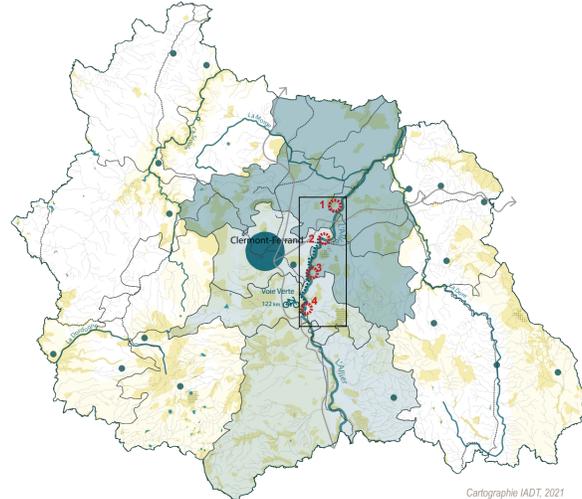
### Portage politique potentiel

- validation par les élus des territoires concernés de leur intérêt pour le concours et du principe de réalisation d'un prototype à implanter sur site (sous réserve de valider un projet et de trouver des financements)
- 2 sites sont dans le périmètre du GAL Val d'Allier, et un dans celui du Parc naturel régional du Livradois-Forez et pourraient bénéficier de subvention Leader)

La mobilisation des gestionnaires et parfois d'autres usagers de la rivière (entreprise de location de canoës, Ligue de Protection des Oiseaux, ...) a également été un facteur déterminant.

Quatre sites ont été sélectionnés en fonction de plusieurs critères :

- proximité de la rivière et de la Voie verte ;
- illustration des différents enjeux :
- absence de baignade autorisée à proximité ;
- enjeux de préservation de la ressource en eau (Joze)
- fréquentation importante et absence de possibilités de rafraîchissement (Pont-du-Château)
- constat de conflits d'usages ;
- constats de pratiques spontanées problématiques :
  - dégradations des milieux naturels (Écopôle) ;
  - pratiques à risques : baignades et sauts dangereux (Écopôle et plage de Longues).
- accessibilité en transports en commun (proximité d'une gare ferroviaire à Pont-du-Château et Longues) ou d'arrêts de bus (Pont-du-Château, Écopôle et Longues) ;
- disponibilité d'un foncier public.



Les sites dans le Puy-de-Dôme

## La rivière Allier

L'Allier, souvent identifiée comme la dernière rivière sauvage d'Europe, est un affluent de la Loire. Elle constitue l'axe majeur de la Trame bleue de la région Auvergne.

Son débit est compris entre 17.70 m<sup>3</sup>/s en août et 90.80 m<sup>3</sup>/s en février avec une moyenne annuelle de 61.10 m<sup>3</sup>/s.

La rivière possède une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique. Elle accueille une faune diversifiée, les plus gros saumons connus la remontent pour rejoindre les frayères dans lesquelles ils se reproduisent.

Des enrochements, des travaux, les extractions de graviers ont conduit à l'abaissement des nappes phréatiques et à une érosion accélérée de son lit. Les travaux récents visent à la renaturer et lui redonner son espace de divagation.

C'est une rivière de plaine qui coule du sud vers le nord. La largeur et la profondeur de son lit varient. On peut dans certains secteurs la traverser à pied. Cependant, l'Allier est une rivière dangereuse et des noyades sont à déplorer chaque années.

Ses usages sont multiples. Elle a été un axe de transport fluvial. C'est un lieu de pêche, de promenade, de pratique du canoë, de baignade sauvage....

La valorisation de la rivière est l'un des principaux défis du Pôle

Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Une étude sur la baignade dans l'Allier a été menée par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole afin de mieux en appréhender les enjeux. Le concours s'inscrit en cohérence avec cette démarche.

## La Voie Verte

A terme, la Via Allier, véloroute de l'Auvergne reliera Nevers à Palavas-les-Flots. Son aménagement est en cours de réalisation dans le Puy-de-Dôme où elle suit le cours de l'Allier. Il est partiellement réalisé en travers du Pays du Grand Clermont, mais l'itinéraire n'est encore entièrement défini ni nord ni sud du département. Son tracé s'éloigne peu de la rivière.

Ponctuellement, des voies vélo conduisent vers des sites qualitatifs peu distants du tracé principal (plage des Palisses à Pont-du-Château). La voie est constituée d'une bande de circulation de 3 m de large, généralement revêtue en enrobé. Elle emprunte ponctuellement des tronçons de routes. Dans quelques sites sensibles, elle est réalisée en sable stabilisé (par exemple en travers de l'Écopôle). Les premiers tronçons ouverts accueillent une forte fréquentation qui va impacter les usages des bords d'Allier.

## Les grandes lignes du règlement

### Les candidats

Ils peuvent être architectes, paysagistes, urbanistes, designers, artistes ou ingénieurs, et peuvent candidater seuls ou en équipe :

- étudiants, inscrits en licence 3 et au-delà
- professionnels diplômés depuis moins de 5 ans

### Choix de site

Les candidats sont libres de choisir un site sur lequel ils souhaitent travailler parmi les quatre proposés et peuvent répondre sur deux sites. Ils devront alors réaliser deux propositions différentes, chacune devant être spécifique à un site.

### Insertion du projet

Les propositions des candidats doivent traiter la question de l'insertion paysagère et fonctionnelle de leur projet. Ils peuvent aborder ce sujet à l'échelle de leur choix.

### Fonctionnement du site

Les aspects fonctionnels de l'aménagement de chaque site sont à traiter : les accès (pour les personnes à mobilité réduite notamment), l'alimentation en eau s'il y a lieu, les équipements éventuels.

### Usages

Les usages envisagés sur les sites sont le cœur du sujet du concours. Les usages imaginés seront à décrire et devront inclure une dimension ludique et pédagogique.

### Gestion et recours à l'eau

La question de la ressource en eau est cruciale. Pour les propositions qui nécessitent une consommation de cette ressource, une attention forte devra être portée à l'économie des consommations d'eau non potable comme potable. Les propositions de baignade (projet à long terme) devront traiter les questions de l'alimentation et de l'épuration de l'eau. Des propositions sans recours à une consommation d'eau sont possibles.

## Les projets

Chaque candidat devra organiser son projet en deux parties pour le site qu'il aura choisi :

- **une vision à long terme :** une proposition d'avenir rêvé du site, pouvant comprendre des propositions plus ou moins utopiques (baignade sur certains sites, rafraîchissements innovants...), sans contrainte de budget.
- **une vision à court terme :** une proposition concrète de prototype à construire, mobile ou démontable, à installer pour une durée de 3 mois maximum, en lien avec la vision à long terme proposée, pour expérimenter de premières pistes in situ (été 2022) sans recourir à la baignade.

## Les prototypes

Encombrement maximum : 25 m<sup>2</sup>  
Gestion des alimentations éventuelles (eau, électricité) à prévoir  
Période d'usage : 3 mois maximum sur site, éventuellement réinstallable  
Le budget, limité à 10 000 euros, devra couvrir :  
• création, achats de matériaux, machines et prestations éventuelles;  
• frais de déplacement, rémunération, hébergement ;  
• Construction, transport et installation du prototype ;  
• démontage.  
Les candidats lauréats s'engagent à réaliser leur prototype dans l'enveloppe annoncée pour le concours.  
Sous réserve de l'accord de la collectivité, ils seront réalisés et installés sur site.  
Un atelier et des soutiens logistiques pourront éventuellement être mis à leur disposition.  
La réalisation des prototypes se fera sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales.

## Le rendu

- 1 panneau au format A1 portrait (gabarit fourni)
- 1 livret au format A3 paysage de 10 pages maximum, présentant l'équipe, sa démarche, l'insertion paysagère du projet, la description du projet, les principes de gestion de l'eau et des matériaux, des documents graphiques, des détails de construction et un chiffrage (10 000 euros maximum) prenant en compte les modalités et frais de réalisation d'un prototype du projet réalisable pour le mois de juin 2022.

## Les prix

### Prix "Eaux Vives 63"

Le prix est évalué sur tous les projets reçus et tous sites confondus. L'équipe lauréate se voit attribuer la somme de 3000€.

### Prix "prototype"

Pour chaque site, sous réserve de l'accord de la collectivité ou syndicat qui en sera le maître d'ouvrage, un projet proposant un prototype sera retenu, et donnera lieu à la phase 2 de prototypage.

## Déroulement du concours

Lancement du concours	18 juin 2021
Date limite de remise des projets	4 Oct 2021
Jury	16 nov 2021

Les prototypes (sous réserve d'obtention de financements) construction	printemps 2022
Installation sur site	juin 2022
Démontage	sept 2022
Bilan des usages	été 2022

### Valorisation du concours

remise des prix et conférence	avril 2022
1ère installation de l'exposition	avril 2022
rendez-vous thématique «baignades»	sept 2022
publication Eaux vives 63	hiver 2023

<b>2e édition du concours</b>	2022 / 2023
-------------------------------	-------------

